



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiviana - Tanindrazana - Fandrosoana



MISSION PERMANENTE DE MADAGASCAR AUPRES DES NATIONS UNIES
(Permanent Mission of Madagascar to the United Nations)

**ALLOCUTION A L'OCCASION DU DEBAT GENERAL DU FORUM D'EXAMEN
DES MIGRATIONS INTERNATIONALES
(IMRF)**

New-York
19 mai 2022

Délivré par

Mme Lanto RAHAJARIZAFY

*Directeur Général de la Coordination des Partenariats pour le Développement
Ministère des Affaires étrangères*

Vérfié au prononcé

Monsieur / Madame le Président
Distingués délégués
Excellences Mesdames et Messieurs

Madagascar se réjouit de la tenue de ce premier Forum d'examen du Pacte mondial sur les migrations notamment en cette période où le monde fait face à de nombreux défis impactant la gouvernance de la migration. Il est dès lors crucial d'accélérer la mise en œuvre du Pacte Mondial et de renforcer la coopération internationale à cet effet.

Madagascar s'est engagé dans la mise en œuvre du Pacte Mondial par une approche centrée sur la personne et s'est fixé neuf objectifs prioritaires à court terme.

Pour la protection des droits humains fondamentaux, et en particulier ceux des travailleurs migrants, le gouvernement a ratifié en 2019 trois conventions de l'OIT : la convention 143 sur les travailleurs migrants, la convention 181 sur les agences d'emploi privées, la convention 189 sur les travailleuses et les travailleurs domestiques et le protocole 029 relatif à la convention sur le travail forcé.

Le Gouvernement malagasy est convaincu que les migrations et la mobilité de la main-d'œuvre constituent un potentiel pour le développement du pays. C'est ainsi que la question migratoire a été intégrée dans la politique Générale de l'Etat, pour 2018-2023, et la maîtrise du flux migratoire et du phénomène migratoire a été identifiée comme une condition de l'équilibre social, de la protection sociale et des droits humains.

Vaste Pays insulaire, Madagascar a comme principal défi la gestion de ses frontières notamment celles maritimes et fait face à une grande vulnérabilité par rapport au phénomène de traite transnationale. Le Gouvernement malagasy a ainsi priorisé le renforcement des capacités des acteurs au niveau de ses frontières. Un centre de gestion coordonnée des frontières a été également mis en place pour une meilleure coordination des entités concernées dans la gestion de la migration.

Parallèlement, un comité interministériel pour la gestion des migrations de travail a été établi. Ce comité a produit un manuel de procédures lié à la gestion de la migration de travail. Si ce nouveau manuel constitue un moyen de prévenir au départ les éventuelles infractions et le trafic d'êtres humains, il permet aussi d'assurer un meilleur suivi de la

situation des travailleurs migrants malagasy par nos Représentations diplomatiques et consulaires.

En ce qui concerne la contribution des migrants et des communautés de la diaspora dans les pays de départ, d'accueil et de destination, le Gouvernement malagasy considère la diaspora comme acteur, levier du développement. C'est dans cette optique que le pays s'est doté d'une Lettre de Politique Nationale pour l'Engagement de la Diaspora visant à la mobilisation de ses ressources et de ses compétences.

Enfin, pour permettre la production et la diffusion des recherches sur les migrations et développer les connaissances sur le sujet, l'Observatoire des migrations internes a été créé. C'est le premier centre de recherche et la première plate-forme de références, d'échange et de renforcement des capacités sur les phénomènes de migrations internes à Madagascar.

Pour conclure, les questions migratoires ne peuvent être gérées par un pays de manière isolée mais nécessitent une approche concertée de toutes les parties prenantes. Madagascar réitère ainsi son soutien à l'amélioration de la gouvernance de la migration à travers le respect des droits humains notamment la lutte contre la traite de personnes qui requiert une bonne coordination régionale et internationale.

Cette coordination passe par des dispositifs et outils régionaux performants et innovants tels que le système d'alerte précoce, les échanges de données pour une meilleure gouvernance de la migration. Madagascar recommande aussi le renforcement des capacités et l'octroi de moyens dans la mise en œuvre du Pacte mondial par les pays membres.

Je vous remercie.